



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 mars 2023.

PRESENTS : DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme. DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 2
Quorum : 15

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

PROCURATIONS : Mme VIAL Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. TARRINI Alain à Mme HOCQUET Marina.

ABSENTS (Excusés) : M. BECUE Jean-Nicolas.

N° DELIB_25_2023

**Objet : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
de la Métropole Aix-Marseille Provence**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le rapporteur expose au conseil municipal que la Métropole Aix-Marseille Provence est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets.

Par délibération TCM-019-12401/22/BM en date du 20 octobre 2022, le Bureau de la Métropole a approuvé le rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Le document, mis à disposition des usagers, reprend, en synthèse, l'activité « déchets » à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

DONNE ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 9 mars 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20230309-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2023

Publication le : 09-03-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA